

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 3 avril 2023

Afférents au CM : 11

Présents : 8

Votants : 11

SÉANCE DU 7 AVRIL 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Mme GIRY Marie-Thérèse, M. FERNANDES-RIOS Sergio, Mme THOMAS Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. JACQUET Jonathan, M. COUDOUR Hubert, Mme BERNARD Ophélie, Mme JACQUET Delphine

POUVOIRS :

Mme BROTTES Mireille ayant donné pouvoir à Mme GIRY Marie-Thérèse

Mme PALLANCHE Carole ayant donné pouvoir à Mme THOMAS Aurélie

M. VERNIN Clément ayant donné pouvoir à M. COUDOUR Hubert

SECRÉTAIRE : M. COUDOUR Hubert

APPROBATION DU DEVIS POUR LE PONT CHEMIN DES LAGUNES (VC5)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réparer le pont qui s'est effondré chemin des lagunes (VC5).

Elle présente au Conseil Municipal les devis de :

- l'entreprise CHEVAL d'un montant de 7 500,00 € HT,
- l'entreprise DA TERRASSEMENT d'un montant de 6 470,00 € HT,
- l'entreprise DA TERRASSEMENT d'un montant de 5 300,00 € HT,
- l'entreprise DA TERRASSEMENT d'un montant de 4 200,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- avec 1 voix pour le devis à 6 470,00 € HT
- avec 1 voix pour le devis à 4 200,00 € HT
- avec 8 voix pour le devis à 5 300,00 € HT
- et une abstention

décide que le devis retenu sera celui d'un montant de 5 300,00 € HT car il correspond aux travaux attendus et assure une garantie suffisante avec du béton sur tuyaux.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Copie certifiée conforme.

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

À Cezay, le 7 avril 2023
Le Secrétaire, Hubert COUDOUR

